
Dossiers de l'état civil

202 Guide de rechercheDernière mise à jour :
Mai 2011

Les statistiques de l'état civil, ce sont les événements importants de la vie humaine – naissances, mariages et décès – qui ont été officiellement enregistrés auprès du gouvernement de l'Ontario. Ce guide vous aidera à trouver les dossiers d'état civil de la province de l'Ontario. Quand vous utilisez ce guide, consultez aussi le [Guide de recherche 203 - Comment comprendre les index des enregistrements de l'état civil](#).

Les Archives publiques de l'Ontario détiennent divers autres documents issus de sources gouvernementales et non gouvernementales qui renseignent sur les naissances, les mariages et les décès survenus dans la province. Pour d'autres renseignements à ce sujet, voir le [Guide de recherche 204 – Sources documentaires sur les naissances, les mariages et les décès](#).

POUR COMMENCER

Les documents d'état civil pour les naissances, les mariages et les décès survenus en Ontario sont situés à deux endroits : aux Archives publiques de l'Ontario et au Bureau du registraire général de l'état civil.

Documents d'état civil des Archives publiques de l'Ontario

Les index (dans le cas où ils existent) et les registres de l'état civil pour les années suivantes se trouvent aux Archives publiques de l'Ontario :

- Naissances – 1869 à 1915
- Mariages – 1801 à 1930
- Décès – 1869 à 1940
- Décès outre-mer – 1939 à 1947 (ces dossiers renseignent sur les Ontariens qui sont décédés à l'étranger pendant cette période).

Les documents ci-dessus sont à la disposition du public sur microfilm uniquement, jusqu'en 1914 (pour les naissances), 1929 (pour les mariages) et 1939 (pour les décès), inclusivement, ainsi que les décès outre-mer de 1939 à 1947. Si vous avez besoin de documents situés aux Archives pour les périodes indiquées ci-dessus, passez à l'Étape 1 ci-dessous.

Tous les ans, le Bureau du registraire général de l'état civil transfère aux Archives publiques une autre année de registres d'état civil. Les registres des naissances de 1915, des mariages de 1930 et des décès de 1940 seront disponibles aux Archives en

2012. Si vous avez besoin, à des fins légales ou humanitaires, d'une photocopie de l'enregistrement d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès pour les années ci-dessus, veuillez contacter les Archives publiques.

Documents d'état civil du Bureau du registraire général de l'état civil

Pour consulter des documents d'état civil pour les années suivantes :

Naissances – 1916 à nos jours

Mariages – 1931 à nos jours

Décès – 1941 à nos jours

veuillez contacter le Bureau du registraire général de l'état civil, dont voici les coordonnées :

Bureau du registraire général de l'état civil

C.P. 4600

Thunder Bay (Ontario)

P7B 6L8

www.serviceontario.ca

416 325-8305

1 800 461-2156 (sans frais en Ontario)

Étape 1 : Comment accéder aux documents d'état civil des Archives publiques

Pour trouver des enregistrements d'état civil aux Archives publiques de l'Ontario, il vous faut d'abord consulter les index des enregistrements d'état civil. Voir ci-dessous la section sur les index, qui vous expliquera comment consulter les index.

Vous pouvez obtenir les listes des bobines de microfilms et des documents d'instructions dans la salle de lecture et dans le [Catalogue du Service interprêt de microfilms](#) (pour accéder au catalogue, cliquez sur *Accès à nos collections* dans le menu de notre site Web).

Pour la consultation des documents, vous avez trois possibilités :

1. Vous pouvez vous rendre à la salle de lecture des Archives publiques. Voir les coordonnées-contact à la fin de ce guide.
2. Vous pouvez demander à votre bibliothèque publique d'emprunter le microfilm auprès des Archives. Il y a une limite de trois bobines par personne.
3. Pour les naissances jusqu'en 1912, les mariages jusqu'en 1927 et les décès jusqu'en 1937 : vous pouvez demander un prêt de microfilm par l'entremise des Centres de recherches familiales de la Société généalogique de l'Utah (SGU).

Pour savoir où se trouve le centre le plus proche, communiquez avec l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours de votre ville ou région, ou visitez le site Web du *Family Search Internet Genealogy Service* –

<http://www.familysearch.org> – ou, au Canada ou aux États-Unis, appelez le service d'aide en histoire familiale de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, au 1 800 346-6044. Vous devez vous rendre en personne aux Centres de recherches familiales, ces derniers n'acceptant pas les demandes écrites. Appelez d'abord pour confirmer leurs heures d'ouverture.

Les Archives n'offrent pas de services de recherche. Si vous désirez engager un chercheur généalogique pour cette tâche, veuillez consulter le [Guide des services à la clientèle 111 : Chercheurs en généalogie en Ontario](#).

Pour obtenir des certificats de naissance, de mariage ou de décès

Les Archives publiques de l'Ontario :

- ne délivrent pas de certificats de naissance, de mariage ou de décès;
- certifient uniquement les photocopies d'enregistrements produites en présence du personnel des Archives dans la salle de lecture; des droits administratifs de 25 \$ & (plus TVH, affranchissement postal et manutention compris) sont perçus.

Le Bureau du registraire général de l'état civil :

- ne délivrera pas de certificat de décès relativement aux documents d'état civil se trouvant dans la collection des Archives publiques;
- délivrera des certificats de naissance et de mariage uniquement à la personne identifiée dans le document.

LES DOCUMENTS

Index des enregistrements de l'état civil

- **Enregistrements de naissance, de décès et de mariage (sauf en ce qui concerne les mariages datant d'avant 1873)** – Les index sont des microfilms d'imprimés d'ordinateurs; les enregistrements y sont classés de la manière suivante :

Jusqu'à l'année 1895 pour les naissances, 1910 pour les mariages, et 1925 pour les décès, les documents sont classés :

- d'abord selon la **lettre initiale du nom de famille**,
- puis par **année de l'événement**,
- enfin, par **ordre alphabétique**, selon le nom complet de la personne.

Après les dates susmentionnées, les enregistrements sont classés :

- par **année de l'événement**;
- puis par **ordre alphabétique**, selon le nom complet de la personne.

Les index donnent le nom complet de la ou des personnes, la date et le lieu de l'événement, le numéro d'enregistrement et l'année d'enregistrement.

Pour commander le microfilm de l'enregistrement approprié, vous devez connaître le numéro d'enregistrement et l'année d'enregistrement. Pour plus de détails, voir le [Guide de recherche 203 – Comment comprendre les index des enregistrements de l'état civil](#).

- **Enregistrements de mariage datant de 1801 à juin 1869** – Les enregistrements se trouvent dans les registres des mariages des districts pour les années de 1801 à 1857, et dans les registres des mariages des comtés pour

les années de 1858 à juin 1869. Les registres et les index correspondants (s'ils existent) ont été transférés ensemble sur microfilm. Il y a des index publiés dans la salle de lecture et dans quelques bibliothèques publiques.

- **Enregistrements de mariage datant de juillet 1869 à décembre 1872** – Il n'existe AUCUN index sous forme d'imprimé d'ordinateur pour ces documents. Vous pouvez consulter :
 - les index publiés, qui sont à votre disposition dans la salle de lecture et dans quelques bibliothèques publiques;
 - les microfilms des index originaux (manuscrits) : **MS 938, bobine 1** pour juillet à décembre 1869; **MS 941, bobine 1** pour 1870 à 1872. Chaque index est organisé :
 - d'abord par **année**,
 - puis, pour chaque année, selon la **lettre initiale du nom de famille**
 - enfin, par **groupements selon le comté ou le district**.

Vous devez connaître les numéros de liber (volume) et de folio (page) figurant dans les index pour obtenir le microfilm approprié des enregistrements.

- **Enregistrements des décès outre-mer datant de 1939 à 1947** – Il n'y a pas d'index produit par le Bureau du registraire général de l'état civil pour ces décès.

Un index publié est à votre disposition dans la salle de lecture et dans certaines bibliothèques, sous le titre : *Index to overseas deaths of Ontario servicemen and servicewomen, 1939-1947*, de Bruce Thornby (publié sous la direction de Clifford Collins), (Toronto : Société de généalogie de l'Ontario, 2006), 2 vol.

Les renseignements que vous trouverez dans les documents d'état civil

NAISSANCES : L'enregistrement de naissance contient les renseignements suivants : année de naissance; nom; sexe; nom du père; nom de jeune fille de la mère; rang ou profession du père; signature et domicile de la personne fournissant ces renseignements (habituellement un membre de la parenté); nom de l'accoucheur (qui a aidé lors de l'accouchement); date d'enregistrement; signature du registraire; comté ou district de l'enregistrement (on ne mentionnait généralement pas de ville, de village ou de canton exact dans les enregistrements des premières années).

MARIAGES (1801 à juin 1869) : Les renseignements enregistrés varient grandement d'un enregistrement à l'autre, et sont parfois très limités durant les premières années (ex. : noms du marié, de la mariée et du membre du clergé; lieu, date, et religion selon laquelle s'est déroulée la cérémonie).

MARIAGES (juillet 1869 à nos jours) : L'enregistrement contient les renseignements suivants : **À propos de chaque personne** : nom, âge; lieu de domicile et de naissance; état matrimonial (célibataire, veuf ou veuve); profession; nom du père; nom de jeune fille de la mère; confession religieuse. **À propos du mariage** : date et lieu du mariage; noms et domiciles des témoins; nom du membre du clergé qui a célébré le mariage; le fait que le mariage s'est tenu après la délivrance d'une licence ou la publication des bans; date d'enregistrement.

DÉCÈS : Les enregistrements peuvent fournir les renseignements suivants : nom; âge; sexe; appartenance religieuse; rang ou profession; lieu de naissance; cause du décès; nom et description de la personne ayant fourni les renseignements; nom du registraire;

date d'enregistrement; comté ou district de l'enregistrement. Après 1907, on demandait également le lieu de l'enterrement et le nom des parents.

Tous les renseignements ci-dessus étaient demandés mais n'étaient pas toujours enregistrés lors de l'enregistrement. Les données enregistrées sont parfois incomplètes, inscrites à la mauvaise ligne, ou inexactes. Si un enregistrement ne figure pas dans l'index produit par ordinateur (voir ci-dessus), commandez l'index original de l'année en question.

POUR NOUS JOINDRE

À votre service

Même si nous ne pouvons pas faire la recherche pour vous en ce qui concerne les documents d'état civil, nos archivistes de référence sont prêts à vous aider. Vous pouvez les appeler ou leur envoyer vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez vous rendre aux Archives publiques de l'Ontario.

Contacts

Téléphone : 416 327-1600 ou 1 800 668-9933 (sans frais en Ontario)

Télécopieur : 416 327-1999

Courriel : reference@ontario.ca

Adresse : Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto
ON M7A 2C5

Site Web

Pour vous renseigner sur les collections des Archives publiques de l'Ontario et accéder aux guides de recherche et à d'autres matériels utiles mis à la disposition des clients par l'entremise des Archives publiques, veuillez vous rendre au site Web www.ontario.ca/archives

Service à la clientèle et guides de recherche

Les Archives publiques de l'Ontario ont publié une série de guides de recherche détaillés sur une variété de sujets particuliers. Pour d'autres renseignements à ce sujet, allez au site des Archives et, à la page d'accueil, cliquez sur *Commencez votre recherche*, puis sélectionnez « Guides et outils de recherche ».

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

La version HTML de ce document, qui se trouve sur le site Web des Archives publiques de l'Ontario, contient des hyperliens.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.